

Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue à la salle du conseil, 10, rue Louis-Charles-Panet,
le mercredi 1^{er} novembre 2023 à 19 h 30.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 4 octobre et séance extraordinaire du 10 octobre 2023
- 04- **Correspondance**
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 23 septembre au 20 octobre 2023
- 05- **Administration**
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 1^{er} novembre 2023
 - 5.2 Remboursement des sommes investies en fibre optique par la Municipalité de Sainte-Mélanie
 - 5.3 Adoption des états financiers 2021 de l'Office d'habitation Au cœur de chez-nous approuvés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie
 - 5.4 Adoption du règlement 666-2023 ayant pour objet d'abroger le règlement 441-2003 et de fixer la rémunération des membres du conseil municipal
 - 5.5 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2023
 - 5.6 Mise à jour des détenteurs de carte Visa Desjardins
- 06- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 6.1 Rapport du service de l'urbanisme et du développement durable pour la période du 22 septembre au 19 octobre 2023
 - 6.2 Constat d'infraction – Travaux effectués sans autorisation dans la rive – 220, 2^e avenue du Lac-Charland
 - 6.3 Constat d'infraction – Travaux effectués sans autorisation dans la rive – 230, 2^e avenue du Lac-Charland
 - 6.4 Constat d'infraction – Travaux effectués sans autorisation dans la rive – 251, 1^{ère} avenue du Lac-Charland
 - 6.5 Constats d'infractions – Travaux effectués sans autorisation dans la rive – 320, 3^e avenue du Lac-Charland
 - 6.6 Constat d'infraction – Travaux effectués sans autorisation dans la rive – 1001, chemin du Lac Nord
 - 6.7 Constat d'infraction – Travaux effectués sans autorisation dans la rive – Terrain au 7^e rang, lot 6 462 511
- 07- **Sécurité publique**

Aucun point n'est ajouté.
- 08- **Loisirs et culture**
 - 8.1 Rapport du service des Loisirs et de la Culture pour la période du 20 septembre au 18 octobre 2023
 - 8.2 Octroi d'un contrat d'entretien du sentier pédestre, des sentiers de ski de fond et de deux stationnements pour les saisons hivernales 2023/2026
 - 8.3 Dépôt d'un projet dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) 2023-2024 – Parcours d'entraînement

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 18 septembre au 13 octobre 2023
- 9.2 Adoption de la Politique de déneigement de la Municipalité de Sainte-Mélanie
- 9.3 Demande de municipalisation de la rue McPhillip (lots 5 610 334 et 6 353 924 du cadastre du Québec) par monsieur Dany Bérubé, représentant de « Domaine McPhillip Inc. »
- 9.4 Modification du Règlement numéro 667-2023 – Modification des articles 2.2, 2.3 et 2.4
- 9.5 Avis de motion du projet de Règlement numéro 668-2023 ayant pour objet de décréter une dépense de 765 470 \$ et un emprunt de 765 470 \$ pour confection de plans et devis, surveillance des travaux et autres services professionnels connexes pour la réfection et la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées
- 9.6 Dépôt et présentation du projet de Règlement numéro 668-2023 ayant pour objet de décréter une dépense de 765 470 \$ et un emprunt de 765 470 \$ pour confection de plans et devis, surveillance des travaux et autres services professionnels connexes pour la réfection et la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées
- 9.7 Autorisation de paiement de l'avis de contribution financière à titre de compensation – TP2022-01 – Reconstruction de plusieurs ponceaux

10- Période de questions

11- Varia

12- Levée de la séance

**Prenez note que cette version d'ordre du jour est préliminaire et provisoire.
L'ordre du jour doit être approuvé par le conseil municipal en séance et
l'ordre du jour est susceptible d'être modifié.
(Version du 1^{er} novembre 2023).**